

Le 07 MAI, tous à Paris !

Le Premier Ministre affirme que le contenu du projet de loi a été enrichi et est bon pour les cheminots et les usagers !!

C'est totalement faux !

Le gouvernement a tenté de rassurer les cheminots sur le caractère public de l'entreprise, mais lors des débats à l'Assemblée Nationale, la majorité présidentielle a annulé le caractère « **incessible** » des actions des futures Sociétés Anonymes...
Flagrant délit de mensonge !

La ministre et les sbires du gouvernement se précipitent pour déclarer que les cheminots transférés garderont le bénéfice du statut, alors qu'au-delà des dispositions prévues par le droit commun, donc 15 mois maximum, rien de spécifique n'est prévu, le gouvernement renvoyant ces dispositions à un hypothétique accord avec les patrons qu'ils ne veulent pas !

Le maintien des facilités de circulation et de l'accès à la médecine de soins spécialisée **UNIQUEMENT**, seront renvoyés à un accord de branche **S'IL Y A ACCORD DE BRANCHE** après le vote de la loi.

Statut perdu pour les nouveaux embauchés... et remis en cause pour ceux qui restent !!

La ministre a annoncé que le décret garantissant le statut sera abrogé et que ses garanties écrites dans la loi feront l'objet de négociations dans le cadre d'un accord d'entreprise. **La direction a déjà annoncé qu'elle souhaitait, dans le cadre de ces négociations, remettre en cause plusieurs chapitres du statut !**

La direction ne se cache même pas pour le futur projet stratégique, elle veut refonder :

- Le déroulement de carrière tel qu'il est prévu au statut, en affirmant vouloir **mettre fin au système des notations**.
- Le dictionnaire des métiers (avec **une forte polyvalence**),
- Les examens qui seraient supprimés pour faire place à la sélection.
- La rémunération telle qu'elle est aujourd'hui encadrée, en « **priviliégiant** » encore plus l'individualisation et le mérite.
- **renégocier nos facilités de circulation**
- Les comités sociaux et économiques sont en cours de négociation, avec **une dégradation de la représentativité syndicale**
- **La fin des accords locaux...**

La convention collective en cours de négociation, brade un siècle de progrès social et de sécurité ferroviaire.

Maintenant ils souhaitent que nous allions négocier avec les patrons ce qu'ils veulent bien nous laisser ! La CCN doit être à minima au même niveau que le GRH 2000 (ex RH077). **Les cheminots de la SNCF représentent plus de 95% des salariés de la branche, ce sont par conséquent leurs conditions de travail qui doivent s'appliquer à tous et non l'inverse.** Une douce utopie ? C'est pourtant exactement ce qui s'est passé dans le secteur de l'Energie lors de la mise en place d'une convention collective.

TEMPS RÉEL

NUMÉRO 34 - 24 AVRIL 2018

RÉFORMES 2018
FERROVIAIRES

LE PREMIER MINISTRE RÉPOND AUX ORGANISATIONS SYNDICALES ET PRÉCISE LES PROCHAINES ÉTAPES DE LA RÉFORME

Aujourd'hui, 24 avril, le Premier ministre a répondu au courrier commun que lui ont adressé le 20 avril les organisations syndicales, qu'il réunira le 7 mai.

Les concertations ont enrichi le projet de loi voté à une large majorité par l'Assemblée nationale

Le Premier ministre, rappelle que les concertations menées par la ministre des Transports avec les organisations syndicales, ont permis d'enrichir le projet de loi soumis au débat à l'Assemblée nationale, notamment par l'inscription dans la future loi du maintien de l'essentiel des droits des cheminots en cas de transfert ou de départ volontaire vers un nouvel opérateur.

La fin du recrutement au statut au 1^{er} janvier 2020

Le Premier ministre indique que l'arrêt du recrutement au statut au 1^{er} janvier 2020 est cohérent avec la mise en place de la nouvelle organisation de la SNCF, l'ouverture à la concurrence et la reprise progressive de la dette à la même date. Il ajoute que cette date a été abordée lors des concertations préalables du 17 avril auxquelles les organisations syndicales ont participé.

Le futur projet stratégique de la SNCF

Le Premier ministre insiste sur l'importance du futur projet stratégique qui doit être élaboré par la SNCF dans le cadre d'un dialogue social soutenu. Ce projet qui doit permettre à la SNCF de renforcer ses capacités de développement et de se fixer une feuille de route ambitieuse pour les dix prochaines années, devra selon lui notamment aborder les questions suivantes : polyvalence des salariés, formation aux métiers de demain, modernisation du dialogue social, amélioration de l'organisation du travail et renforcement de la productivité industrielle.

La future convention collective de branche

Le Premier ministre souhaite voir s'intensifier les travaux menés au sein de la branche du transport ferroviaire pour finaliser la convention collective d'ici le 1^{er} janvier 2020. Il demande pour cela qu'une réunion des partenaires sociaux soit organisée dans les premiers jours de mai.

Le Fret ferroviaire

Il demande également à la Ministre de réunir les organisations syndicales le 3 mai sur la question du redressement du fret ferroviaire qui est un « sujet structurant ».

Des annonces fin mai sur les sujets économiques (dette, investissements, péages...).

Le Premier ministre a rappelé l'engagement du président de la République sur une reprise progressive de la dette de la SNCF à compter du 1^{er} janvier 2020. Il souligne l'importance des efforts de productivité qui devront être réalisés par la SNCF et indique que l'amélioration des performances financières du groupe conditionnera également le niveau des investissements que pourra réaliser la SNCF.

Enfin et surtout, il annonce son intention de faire connaître les décisions du gouvernement sur ces sujets avant que ne démarrent les discussions au Sénat, fin mai.

Le Premier ministre réunira le 7 mai l'ensemble des confédérations et des délégations syndicales

Edouard Philippe a indiqué qu'il recevrait le 7 mai avec Elisabeth Borne, l'ensemble des acteurs de la réforme ferroviaire : organisations syndicales, dirigeants de la SNCF, représentants de la branche ferroviaire ainsi que ceux des usagers et chargeurs.

La lettre du Premier ministre aux organisations syndicales est consultable sur l'appli Les Infos.



**LE 07 MAI A MATIGNON LE 1^{ER} MINISTRE REÇOIT LES FÉDÉRATIONS SYNDICALES.
ON NE NÉGOCIERA PAS DES ACCOMPAGNEMENTS, TANT
QUE LE « PACTE FERROVIAIRE » NE SERA PAS RETIRÉ !!**

LE PREMIER MINISTRE RÉPOND AUX ORGANISATIONS SYNDICALES ET PRÉCISE LES PROCHAINES ÉTAPES DE LA RÉFORME

Aujourd'hui, 24 avril, le Premier ministre a répondu au courrier commun que lui ont adressé le 20 avril les organisations syndicales, qu'il réunira le 7 mai.

Les concertations ont enrichi le projet de loi voté à une large majorité par l'Assemblée nationale

Le Premier ministre, rappelle que les concertations menées par la ministre des Transports avec les organisations syndicales, ont permis d'enrichir le projet de loi soumis au débat à l'Assemblée nationale, notamment par l'inscription dans la future loi du maintien de l'essentiel des droits des cheminots en cas de transfert ou de départ volontaire vers un nouvel opérateur.

La fin du recrutement au statut au 1^{er} janvier 2020

Le Premier ministre indique que l'arrêt du recrutement au statut au 1er janvier 2020 est cohérent avec la mise en place de la nouvelle organisation de la SNCF, l'ouverture à la concurrence et la reprise progressive de la dette à la même date. Il ajoute que cette date a été abordée lors des concertations préalables du 17 avril auxquelles les organisations syndicales ont participé.

Le futur projet stratégique de la SNCF

Le Premier ministre insiste sur l'importance du futur projet stratégique qui doit être élaboré par la SNCF dans le cadre d'un dialogue social soutenu. Le projet qui doit permettre à la SNCF de renforcer ses capacités de développement et de se fixer une feuille de route ambitieuse pour les dix prochaines années, devra selon lui notamment aborder les questions suivantes : polyvalence des salariés, formation aux métiers de demain, modernisation du dialogue social, amélioration de l'organisation du travail et renforcement de la productivité industrielle.

La future convention collective de branche

Le Premier ministre souhaite voir s'intensifier les travaux menés au sein de la branche du transport ferroviaire pour finaliser la convention collective d'ici le 1^{er} janvier 2020. Il demande pour cela qu'une réunion des partenaires sociaux soit organisée dans les premiers jours de mai.

Le Fret ferroviaire

Il demande également à la Ministre de réunir les organisations syndicales le 3 mai sur la question du redressement du fret ferroviaire qui est un « sujet structurant ».

Des annonces fin mai sur les sujets économiques (dette, investissements, péages...).

Le Premier ministre a rappelé l'engagement du président de la République sur une reprise progressive de la dette de la SNCF à compter du 1er janvier 2020. Il souligne l'importance des efforts de productivité qui devront être réalisés par la SNCF et indique que l'amélioration des performances financières du groupe conditionnera également le niveau des investissements que pourra réaliser la SNCF.

Enfin et surtout, il annonce son intention de faire connaître les décisions du gouvernement sur ces sujets avant que ne démarrent les discussions au Sénat, fin mai.

Le Premier ministre réunira le 7 mai l'ensemble des confédérations et des délégations syndicales

Edouard Philippe a indiqué qu'il recevrait le 7 mai avec Elisabeth Borne, l'ensemble des acteurs de la réforme ferroviaire : organisations syndicales, dirigeants de la SNCF, représentants de la branche ferroviaire ainsi que ceux des usagers et chargeurs.

La lettre du Premier ministre aux organisations syndicales est consultable sur l'appli Les Infos.

Avec la filialisation du FRET, le transport de marchandises par rail sera également sacrifié sur l'autel du dogme présidentiel ! ... Ce sont donc encore les cheminots qui vont faire les frais des errances de la direction SNCF et de sa tutelle.

Après plus de 20 ans de sous investissements chroniques, ajoutés au dogme libéral de l'ouverture à la concurrence, l'activité du transport de marchandises sur le rail a été conduit dans une impasse.

Alors que la productivité par agent a augmenté de 160% depuis 2004, se plaçant bien au-dessus de la moyenne du secteur des transports, nos gouvernants préfèrent faire culpabiliser les cheminots, plutôt que d'admettre que les plans stratégiques successifs n'ont en rien arrangé la situation de l'entreprise !

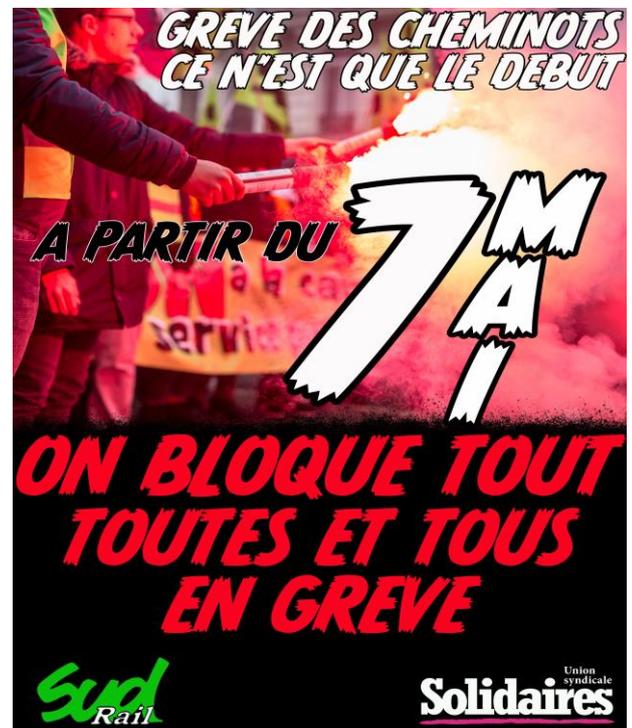
La filialisation du FRET entraînera l'application de la CCN avec baisse du nombre de repos, augmentation des amplitudes, ...

La dette sert toujours de prétexte pour tout et ce sont toujours les cheminots qui la PAYENT ! Ce n'est pas aux cheminots de rembourser une dette qui est celle de l'État et des patrons !!

Le gouvernement, continue pourtant à utiliser la dette comme épouvantail pour supprimer le statut de l'entreprise et des cheminots, pour augmenter les péages et inciter les régions et la SNCF à augmenter les tarifs, à abandonner une partie importante du réseau ferroviaire et supprimer des effectifs.

C'est à l'État d'assumer les coûts liés à l'infrastructure et non aux cheminots et aux usagers d'en financer le coût complet, alors que nul part ailleurs, aucune infrastructure de transport ferroviaire ne s'est jamais autofinancée !

La dette de SNCF est une dette d'Etat alimentée par les politiques qui n'ont pas mis en place l'écotaxe, permettant de financer les 4 LGV du Grenelle de l'environnement. Les politiques ont forcé SNCF à commander des rames TGV dont elle n'avait pas l'utilité. Aucun cheminot n'en est responsable, c'est donc à l'Etat de la reprendre.



**RASSEMBLEMENT NATIONAL
RENDEZ-VOUS A 10H30 PLACE VAUBAN
EXIGEONS LE RETRAIT DU
« PACTE FERROVIAIRE »**